

Resolution du contrat

Par **Piper**, le **11/03/2006** à **14:18**

Mon prochain de devoir porte la dessus. Je ne sais pas trop comment aborder le sujet en fait.

J'ai un plan en tête mais j'ignore si je dois le faire. Cela serai

I° definition du contrat

II° Resolution du contrat.

De plus mon livre est tres peu locace la dessus conaitriez vous d'autres sites ou il y'aurai des informations ? Autrement je craint que mon devoir ne fasse que quelques lignes:roll:

Par **mathou**, le **11/03/2006** à **15:08**

Je pense que ta première partie serait hors sujet, puisque tu ne traiterais véritablement de la résolution du contrat que dans le II.

Tu peux te demander par exemple à quoi sert la résolution du contrat, quel est l'intérêt de demander et de prononcer cette mesure. De tête je te donne quelques pistes : tu peux consulter le bouquin du professeur Malinvaud, éditions Litec, ou le petit livre de M. Canin, collection les Fondamentaux, ou le Terré-Simler (me rappelle plus les éditions), notamment sur :

- les fondements de la résolution (interdépendance des obligations etc)
- les contrats visés, synallagmatiques ou réels (prêts avec intérêts je crois)
- les conditions (inexécution grave, totale ou partielle, qui décide : clause résolutoire, résolution judiciaire)
- résolution-sanction du débiteur
- résolution pour risques (force majeure) avec la charge de la perte fortuite
- les effets
- l'utilité véritable et l'efficacité de la résolution d'un contrat, les autres sanctions possibles, exécution forcée, exception d'inexécution...

Pour les sites faudrait que je fouille l'ordi oops not found or type unknown

Par **Piper**, le **11/03/2006** à **16:54**

Merci pour ton idee de depart. Cepandant pour les livres etant donne que je fais les cours par corespondance je ne peux me permettre d'acheter pour le moment les livres pre-cites.

Donc si tu retrouve les sites cela m'otterai une epine du pied Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **11/03/2006** à **17:15**

:lol:

Je connais, par correspondance c'est pas facile Image not found or type unknown Tu peux les consulter dans une bibliothèque universitaire, n'importe laquelle du moment que tu as ta carte d'étudiant. C'est plus sûr que de se servir uniquement d'internet je trouve - mais tout dépend des sites (dit-elle

d'un air fat Image not found or type unknown) En voici trois qui pourraient t'éclairer un peu. Celui d'aes est particulièrement clair :

[http://playmendroit.free.fr/droit_des_c ... cution.htm](http://playmendroit.free.fr/droit_des_c... cution.htm)

http://www.aesplus.net/regle_spe_cont_synallag.htm

<http://www.juristudiant.com/site/module ... ategory=29>

Par **Piper**, le **11/03/2006** à **17:51**

merci beaucoup. Cela va me donnez un sacre coup de pouce.

Par **mathou**, le **11/03/2006** à **19:39**

:)

Pas de pbr Image not found or type unknown Reviens nous poster ton plan si tu as besoin d'indications :wink:

supplémentaires Image not found or type unknown

Edit : j'ai retrouvé le dernier, c'est un cours complet donc un peu long :

<http://studility.free.fr/droit/DEUG2/Dr ... c484665882>

Par **Piper**, le **12/03/2006** à **21:06**

Merci. Des que j'aurai finit de lire les chapitres concernant les contrats je vous ferai part de mon plan.

:lol:

:lol:

J'avoue que les contrats ne m'intéresse pas trop Image not found or type unknown je les trouve même rebarbatifs Image not found or type unknown

vivement que je passe au mariage & au pacs

[img:10fqy0kr]http://nesumi.free.fr/smiley/kaos/amour/k_mariage2.gif[/img:10fqy0kr]

Par **sabine**, le **12/03/2006** à **21:08**

:oops:

Pas pour te décourager mais le mariage et le PACS j'ai trouvé ça super ennuyeux... Image not found or type unknown

Par **Piper**, le **12/03/2006** à **21:09**

:roll:

Cela ne peut pas être pire que les contrats je pense pas Image not found or type unknown De toute façon entre eux 2

il faudra que je reprenne mon bouquin de Droit Commercial donc ...

Par **mathou**, le **12/03/2006** à **21:11**

:lol:

Pourtant ce sont des contrats Image not found or type unknown

Sabine, si tu as l'occasion dans tes études (parce que les facs proposent pas toutes la matière), regarde s'il y a un cours d'histoire de la famille. Je me suis éclatée au premier semestre, et maintenant je comprends mieux ce que j'ai appris en première année parce qu'on voit comment on lol est arrivé à notre droit actuel. Puis on apprend des trucs

franchement marrants Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **12/03/2006** à **21:15**

Nan dans ma fac il y a seulement un cours global d'histoire du droit. Si j'ai trouvé ça ennuyeux c'est parce que j'ai eu l'impression que le cours se limitait à une lecture du Code civil avec quelques explications sur certains termes...

Et je n'ai pas fait de droit des contrats donc je ne peux pas comparer!